

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe  
Bilan GES 2014  
Loi de Grenelle II – Article 75 & Loi Warsmann

# Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe

## Bilan GES 2014

### Loi de Grenelle II – Article 75 & Loi Warsmann

#### Préambule

##### Le contexte réglementaire

La réalisation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) est obligatoire pour les personnes morales de droit privé employant plus de 500 personnes pour la France métropolitaine ou plus de 250 personnes pour les régions et départements d'outre-mer. Le décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 a inscrit dans le code de l'environnement les dispositions réglementaires en définissant les modalités d'application (articles R229-45 à R229-56).

Les personnes morales de droit privé tenues d'établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre sont celles qui ont leur siège en France ou y disposent d'un ou plusieurs établissements stables et qui dépassent les seuils d'effectif, l'effectif étant calculé conformément aux règles prévues à l'article L.1111-2 du code du travail au 31 décembre de l'année précédant l'année de remise du bilan (nombre de salariés titulaires d'un CDI, CDD, temps partiel, travail intermittent, salariés temporaires).

Le bilan d'émissions de GES est public et mis à jour tous les 3 ans. Le deuxième bilan doit être établi avant le 31 décembre 2015, et transmis par voie électronique au Préfet de la région dans le ressort de laquelle la personne morale a son siège ou son principal établissement avant cette date. Il porte sur les activités de la personne morale assujettie sur le territoire français.

Les éléments méthodologiques ont été précisés par l'arrêté du 24 août 2011 relatif au système national d'inventaires d'émissions et de bilans dans l'atmosphère.

Réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre en 2030, et les diviser par quatre en 2050, par rapport à la référence de 1990, tels sont deux des objectifs de la politique énergétique nationale inscrits dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 (article 1<sup>er</sup>-paragraphe III relatif à l'article L. 100-4 du code de l'énergie).

*Référence : [Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre conformément à l'article L. 229-25 du code de l'environnement - Version 3.d - Septembre 2015.](#)*

##### La démarche du Groupe Crédit Mutuel

Le Crédit Mutuel a fait preuve de nombreuses initiatives en matière environnementale au niveau local notamment avec l'appui de ses sociétaires-clients.

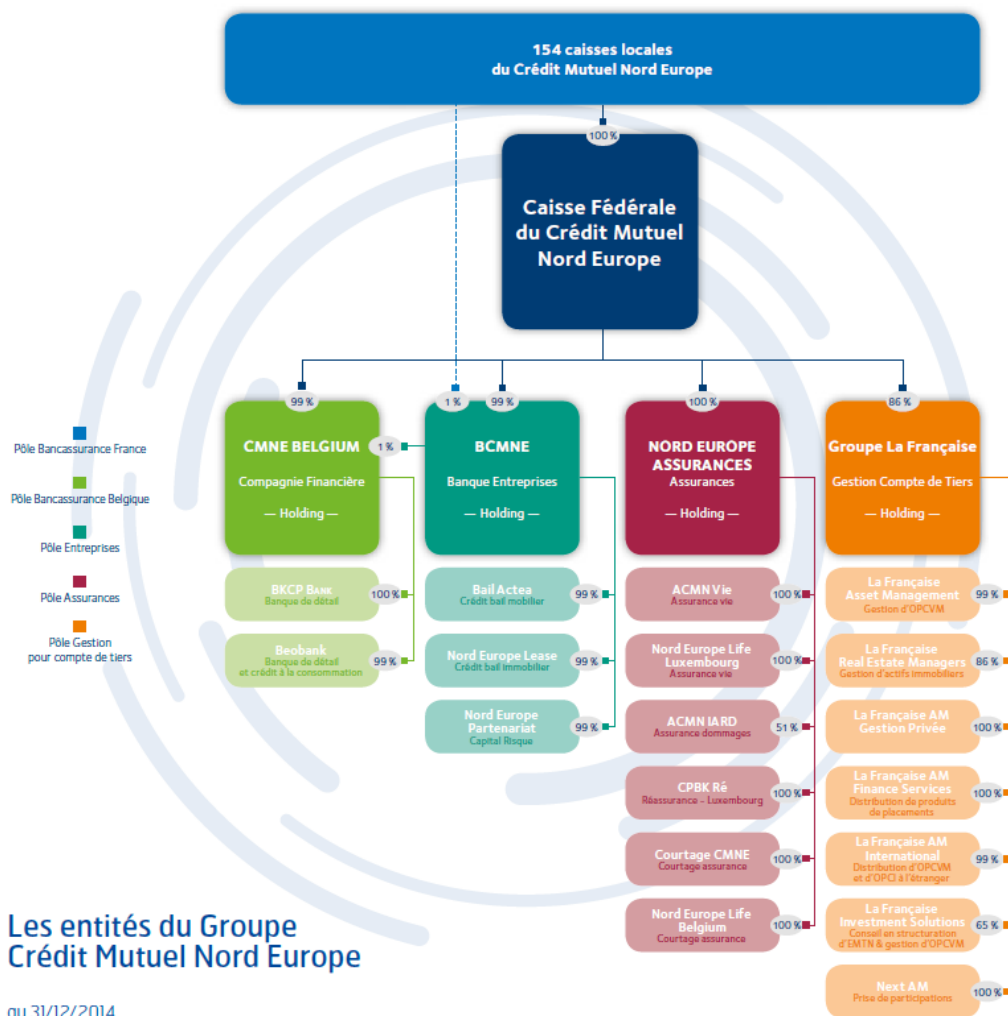
La Confédération Nationale du Crédit Mutuel coordonne et anime la Responsabilité Sociétale et Environnementale au sein de groupes de travail où participent activement les représentants RSE des entités du groupe. Cette démarche a permis d'élaborer, dès 2006, un rapport RSE national et plus récemment d'engager une réflexion sur les émissions de gaz à effet de serre.

De par son activité tertiaire, le Crédit Mutuel n'est pas une entreprise fortement polluante. Néanmoins, des axes de progrès ont été identifiés et des améliorations ont été objectivées en tenant compte de la nature de notre activité (réduction du papier, meilleure maîtrise des déplacements, éclairage, chauffage, mise en veille des ordinateurs...).

## 1 - Description de la personne morale

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe est organisé en 5 Pôles d'activités :

- ⇒ Pôle Bancassurance France
- ⇒ Pôle Bancassurance Belgique
- ⇒ Pôle Entreprises
- ⇒ Pôle Assurances
- ⇒ Pôle Gestion pour compte de Tiers



Ce BEGES réalisé sur l'année 2014 concerne le pôle Bancassurance France, plus particulièrement la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, société employeur pour le périmètre strictement bancaire (ci-après dénommée CMNE).

### 1.1 Personne Morale

Raison sociale : Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (CFCMNE)

Code NAF : 7010Z

Code SIREN : 320.342.264

Code SIRET : 320.342.264.00027

Adresse : 4, place Richebé  
59011 Lille cedex - France

Les numéros SIRET des établissements de la CFCMNE sont repris en annexe. (Cf. Annexe 1)

## 1.2 Activités – Description sommaire de l’activité

Le Crédit Mutuel Nord Europe est la 1<sup>ère</sup> banque eurorégionale au Nord de la France, la 3<sup>ème</sup> des 18 groupes régionaux qui constituent le Groupe Crédit Mutuel.

Largement reconnu pour ses valeurs mutualistes, il étend son champ d'action sur 7 départements, 3 régions, à savoir le Nord Pas-de-Calais, la Picardie et Champagne-Ardenne. Le fonctionnement du groupe repose sur la proximité de ses clients-sociétaires et la décentralisation de son organisation avec 256 points de vente.

Acteur majeur de la banque de détail, il propose à plus d’1 million de clients-sociétaires des solutions d’épargne bancaire et financière, et de crédit personnalisé. Il fournit également des services d’assurance (Vie et IARD) et de prévoyance qui s'adaptent à leurs besoins et à tous leurs projets.

Pour mener ses ambitions de conquête et de développement, le CMNE propose un accompagnement de ses collaborateurs afin de faciliter leur intégration et leur évolution professionnelle pendant toute leur carrière. Il s’engage au respect des différences et de l’égalité des chances dans tous les domaines du management et de la gestion des ressources humaines.

## 1.3 Périmètre organisationnel retenu

### Règle de consolidation

La norme ISO 14064-1 qui explicite les méthodes possibles de consolidation permettant de déterminer le périmètre organisationnel propose : l’approche «part du capital» ; l’approche «contrôle» financier ou opérationnel.

L’approche contrôle opérationnel est retenue pour l’ensemble des entités du groupe Crédit Mutuel.

### Paramètres retenus

Ci-après sont présentés les différents paramètres retenus pour la réalisation de ce bilan :

Intitulé	2011	2014
Nombre de clients-sociétaires	1.044.738	1.029.241
Nombre de collaborateurs	2.840	2.658
Liste des bâtiments (base : m <sup>2</sup> nettoyés, facturés, hors parkings)	93.980	90.060
‣ dont Sites fédéraux (Lille, Arras, Radinghem)	21.433	20.518
‣ dont Points de vente (dont les Espaces Conseil Pro)	72.547	69.542
Nombre de véhicules diesel composants la flotte automobile	59	80
‣ dont véhicules de fonction	27	17
‣ dont véhicules de service	23	54
‣ dont véhicules utilitaires	9	9

## 1.4 Périmètre opérationnel retenu

Ce bilan met en exergue les scopes 1 et 2 du bilan GES soient les émissions directes de GES et les émissions indirectes associées à l’énergie. Les définitions et identification des principales sources sont reprises au fil des paragraphes.

En cohérence avec ses activités de service, le CMNE fait également le choix d’évaluer les autres émissions indirectes liées à ses consommations et sur lesquelles des actions peuvent être entreprises : le papier et la valorisation des déchets, les déplacements professionnels effectués avec les véhicules personnels des collaborateurs.

## 2 - Année de reporting de l'exercice et l'année de référence

Année de reporting : 2014

Année de référence : 2011

L'année de reporting est l'année sur laquelle les données d'activités sont collectées pour établir le BEGES, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014.

L'année de référence permet de suivre les émissions de GES dans le temps et de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

## 3 - Émissions directes de GES

### 3.1 Émissions directes des sources fixes de combustion

Les émissions directes des sources fixes de combustion proviennent uniquement de combustibles de toute nature au sein de sources fixes contrôlées par la personne morale réalisant son bilan *i.e* brûleurs, fours, turbines, torchères, chaudières, groupes électrogènes ou autres moteurs fixes, etc.

#### 3.1.1 Identification des principales sources

Pour l'ensemble des bâtiments exploités par le CMNE, les deux principales sources fixes de combustion sont le gaz et le fioul.

#### 3.1.2 Modalités de calcul

L'entretien et la maintenance des bâtiments du CMNE sont confiés à deux prestataires dont les domaines d'intervention concernent notamment la gestion des énergies et des fluides. Les consommations de gaz et de fioul ont été obtenues par communication des relevés de compteurs effectués.

La méthode d'évaluation retenue en 2014 est la même qu'en 2011.

	GAZ (en kWh)	Fe	tCO <sub>2</sub>
2011	9.979.778	234 g/kWh	2.335
2014	5.918.249	219 g/kWh	1.296
2011 recalculé (Cf. modalités §10)			2.094

FIOUL	En litres	En kWh	Fe	tCO <sub>2</sub>
2011	111.346	1.157.998	300 g/kWh	348
2014	61.354	-	3.250 g/l	199
2011 recalculé (Cf. modalités §10)				347

(Pouvoir calorifique du fioul : 1 l = 10,4 kWh – source <http://www.acqualys.fr>)

L'évolution significative par rapport au bilan précédent (2011) :

- En 2011, le fioul était déclaré en kWh, en 2014 il est déclaré en litres (évite une conversion intermédiaire inutile).



Dans le cadre des travaux NCA, la suppression de plusieurs chaudières fioul (fort émetteur de CO<sub>2</sub>) explique la baisse de consommation. Par ailleurs, le remplacement de chaudières par des chaudières gaz à condensation a également permis de réduire ce poste.

On notera également mi-2013 la mise en ligne d'un portail sous l'intranet des collaborateurs : il s'agit d'un espace dédié au développement durable dont un onglet pour les éco gestes. Ce dernier reprend les engagements de l'entreprise et les engagements des collaborateurs.

### 3.2 Émissions directes des sources mobiles

Les émissions directes des sources mobiles proviennent uniquement de la combustion de carburants au sein de sources de combustion en mouvement contrôlées par la personne morale réalisant son bilan *i.e* avion, train, ...

A ce jour, la majeure partie de l'énergie consommée par ces sources est constituée de carburants d'origine fossile. En termes de GES, la combustion émet principalement du CO<sub>2</sub>.

#### 3.2.1 Identification des principales sources

Seuls les véhicules professionnels de la flotte automobile sont concernés (véhicules de fonction, de service, utilitaires).

Les véhicules privés des salariés utilisés à des fins professionnelles ainsi que le domicile/ travail, les transports en commun (train, avion, bus, tram) et enfin les navettes courriers et les transports de fonds relèvent des autres émissions.

#### 3.2.2 Modalités de calcul

En 2011, le calcul du coefficient d'incertitude et le facteur d'émission sont basés sur l'hypothèse que chaque véhicule effectue le même nombre de kilomètres et sur une moyenne arithmétique calculée à partir du taux d'émission théorique de chaque véhicule.

La méthode d'évaluation retenue en 2014 est la même qu'en 2011.

	Nb de véhicules diesel	Km parcourus	Fe	tCO <sub>2</sub>
2011	59	1.474.000	150 g/km	221
2014	80	2.110.756	121 g/km	255
2011 recalculé (Cf. modalités §10)				167



*Dans le cadre du plan d'actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les flottes automobiles sont revues avec des critères de plus en plus restrictifs notamment la réduction du taux de CO<sub>2</sub> des véhicules (moindres cylindrées et véhicules hybrides) : le taux moyen de gCO<sub>2</sub> par km en 2014 est de 121 contre 150 en 2011 (soit -29 gCO<sub>2</sub>/km).*

### 3.3 Émissions directes des procédés hors énergie

Le CMNE n'est pas concerné par cette rubrique (décarbonation calcaire...).

### 3.4 Émissions directes fugitives

Généralement, ces émissions proviennent de fuites lors d'opérations de remplissage, stockage, transport, ou utilisation de gaz à effet de serre par exemple dans le cas de transport de gaz naturel, d'utilisation de gaz frigorigène dans les systèmes de refroidissement, etc.

#### 3.4.1 Identification des principales sources

Les fuites de gaz frigorigènes des installations de climatisation sont les seules émissions directes fugitives identifiées.

#### 3.4.2 Modalités de calcul

Ce poste concerne uniquement les fuites de fluides frigorigènes. Par convention, on considère que les fuites correspondent aux recharges des systèmes de climatisation.

La méthode d'évaluation retenue en 2014 a évolué par rapport à celle de 2011. En 2011, les quantités de fuites frigorigènes nous ont été transmises par nos prestataires en charge de l'entretien des climatisations, tout fluide confondu.

Le calcul du coefficient d'incertitude et du facteur d'émission étaient purement indicatifs. Ils étaient basés sur la moyenne arithmétique du facteur d'émission des gaz R22, R410A, R407C sur base PRG 100 extraits de la Base Carbone®.

En 2014, les fluides sont identifiés et le facteur d'émission correspond au gaz utilisé.

	Type de gaz	kg	Fe	tCO <sub>2</sub>
2011	Tout fluide confondu	15	1.653 kg CO <sub>2</sub> /kg	25
2014	R410A	2,9	2.250 kg CO <sub>2</sub> /kg	7
2011 recalculé (Cf. modalités §10)				32

### 3.5 Émissions directes liées à la biomasse

Le CMNE n'est pas concerné par cette rubrique.

## 4 - Émissions indirectes de GES

### 4.1 Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité

#### Bâtiments

La surface du parc immobilier retenue est de 90.060 m<sup>2</sup> (Cf.1.4).

#### Matériels

Selon la configuration de nos points de vente (agence ou bureau), l'équipement est constitué d'automates (distributeurs automatiques, guichets automatiques, imprimantes en libre-service, espaces techniques sécurisés).

Les points de vente du CMNE ont bénéficié d'un programme de rénovation important sous l'appellation Nouveau Concept Agence. Dans le cadre de ce concept, chaque collaborateur dispose d'un équipement informatique individuel (poste de travail, photocopieur-scanner, imprimante), ainsi que d'équipements collectifs (climatisation réversible, serveurs informatiques).

Pour ce qui concerne les services fédéraux, une harmonisation de l'équipement des salariés est en cours de finalisation.

#### 4.1.1. Identification des principales sources

Ce chapitre concerne l'électricité consommée.

#### 4.1.2. Modalités de calcul

Les consommations d'électricité ont été obtenues par communication des relevés de compteurs effectués par nos deux prestataires.

La méthode d'évaluation retenue en 2014 est la même qu'en 2011.

	Electricité (en kWh)	Fe	tCO <sub>2</sub>
2011	12.367.238	60 g/kWh	742
2014	13.763.640	82 g/kWh	1.129
2011 recalculé (Cf. modalités §10)			972

L'évolution significative par rapport au bilan précédent (2011) :

- L'évolution du facteur d'émission issu de la Base Carbone® qui passe de 60 g à 82 g/kWh.



Chaque année, le parc matériel du Crédit Mutuel (postes informatiques, imprimantes, écrans, ...) évolue avec notamment les projets de renouvellement d'environ 1/5 du parc. En 2015, EIS (Euro Informations Services, filiale informatique du Crédit Mutuel) déploie et met en place du nouveau matériel à la fois plus

performant et moins consommateur en ressources. Le matériel référencé et validé par EI (Euro Informations) est depuis 2013 suivi et comparé sur les aspects consommations énergétiques.

#### 4.1.3. Paramètres clés identifiés

Nous n'avons pas distingué les différents usages : chauffage, éclairage, usage en base, usage intermittent, la loi autorisant de prendre une valeur moyenne.



*Il convient de noter que dans le cadre de la politique d'économie d'énergie et de la politique Green IT, Euro Informations a mis en place l'extinction et le redémarrage automatiques des postes fixes dans les points de vente du CMNE, soit une économie annuelle estimée à 345.540 kWh et 21 teqCO<sub>2</sub> évités.*

#### 4.2 Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid

Le CMNE n'est pas concerné car il s'agit de consommation de vapeur, chaleur ou froid fabriqué à l'extérieur et consommé par la personne morale.

### 5 – Autres émissions indirectes de GES

En cohérence avec nos activités de service, nous faisons le choix d'évaluer principalement les autres émissions indirectes liées à nos consommations et sur lesquelles des actions peuvent être entreprises : le papier et la valorisation des déchets, les déplacements professionnels effectués avec les véhicules personnels des collaborateurs.

#### 5.1 Achats de produits ou services

##### La consommation de papier en interne

Le papier consommé est évalué en fonction des commandes de papier vierge, tout grammage et toute qualité confondus. L'impact est calculé à partir des masses entrantes.

La méthode d'évaluation retenue en 2014 est la même qu'en 2011.

	Papier interne (en tonnes)	Fe	tCO <sub>2</sub>
2011	156	0,858 tCO <sub>2</sub> /t	134
2014	146	0,919 tCO <sub>2</sub> /t	134
2011 recalculé (Cf. modalités §10)			134



*Le CMNE continue ses efforts de dématérialisation tant sur le plan des documents internes que des documents clients : la numérisation et l'archivage électronique des dossiers, l'édition recto/verso généralisée, la signature électronique sur tablette... des actions sont menées pour trier et surtout économiser le papier.*

*Les clients sont également mis à contribution via la dématérialisation des relevés de compte et contrats. En 2014, 5,3 millions de documents (contre 2,3 millions en 2011) ont été envoyés par internet, réalisant ainsi une économie annuelle de 26,7 tonnes de papier soit 24,5 teqCO<sub>2</sub> (estimation).*

*Sur le flux des factures, le déploiement progressif de la gestion électronique des documents des factures en 2014 devrait atteindre les 100% en 2015.*

##### La valorisation des déchets



*Dans les centres éditiques d'EI, l'ensemble des déchets papiers (bande carols des bobines, gâche, ...) est maintenant broyé et récupéré pour être revendu. Un circuit est également en place pour la reprise des Toners usagés.*



## 5.2 Déplacements professionnels

Nous avons mesuré le nombre de kilomètres parcourus dans le cadre des déplacements professionnels effectués avec les véhicules personnels des collaborateurs (Les éléments sont issus de la base comptable).

La méthode d'évaluation retenue en 2014 a évolué par rapport à celle de 2011.

En 2011, le facteur d'émission retenu était celui calculé en 3.2.2 (soit 150 gCO<sub>2</sub>/km). En 2014, Le facteur d'émission est celui d'une voiture particulière, puissance fiscale moyenne, motorisation gazole, soit 0,251 kg/CO<sub>2</sub>/km.

	Km parcourus	Fe	tCO <sub>2</sub>
2011	5.534.468	150 g/km	830
2014	4.150.531	251 g/km	1.042
2011 recalculé (Cf. modalités §10)			1300

L'évolution significative par rapport au bilan précédent (2011) :

- Le facteur d'émission retenu n'est plus la moyenne arithmétique telle que considérée au chapitre 3.2.2., mais le facteur d'émission d'une voiture particulière, puissance fiscale moyenne, motorisation gazole.

## 6 – Emissions évitées

Ces catégories d'émission optionnelles ne sont pas concernées par l'obligation réglementaire. Nous faisons le choix de ne pas les évaluer en raison des difficultés méthodologiques et des fortes approximations.

## 7 - Éléments d'appréciation sur les incertitudes

Les éléments d'appréciation sur les incertitudes sont repris dans le tableau de restitution en annexe (Cf. Annexe 2).

Les facteurs d'émission sont extraits de la Base Carbone® publiée sur le site [www.basecarbone.fr](http://www.basecarbone.fr).

## 8 - Motivation pour l'exclusion de sources de GES

Le Groupe a fait diligence pour ne pas exclure de source de GES, et lorsque les informations ne sont pas suffisantes, a procédé à des estimations (les méthodes d'estimations sont précisées dans les rubriques concernées).

## 9 - Facteurs d'émission utilisés si différents Base Carbone®

Les facteurs d'émission sont extraits de la Base Carbone® publiée sur le site [www.basecarbone.fr](http://www.basecarbone.fr), hormis le chapitre 3.2.2.

## 10 - Deuxième bilan – variations de périmètres

A l'issue du plan d'actions triennal, le second bilan en 2015 concerne les chiffres de l'exercice 2014. Les explications relatives aux variations de périmètres sont fournies au fil des chapitres.

Le tableau ci-dessous reprend la base utilisée par émission de GES pour le recalcul du périmètre :

Libellés	Bases de recalcul 2014/2011
Emissions directes des sources fixes de combustion - Gaz	M2
Emissions directes des sources fixes de combustion - Fioul	M2
Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique (flotte automobile)	Effectif
Emissions directes fugitives	M2
Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	M2
Achats de produits ou services - (papier interne)	Effectif
Déplacements professionnels – automobile des salariés	Effectif

Soit la formule suivante utilisée à titre d'illustration pour le recalcul 2011/2014 de l'émission de CO<sub>2</sub> pour le gaz : *(Tonnes de CO<sub>2</sub> émises par la consommation de gaz 2011 \* (m<sup>2</sup> 2014/m<sup>2</sup> 2011) \* (Fe du gaz en 2014/Fe du gaz en 2011).*

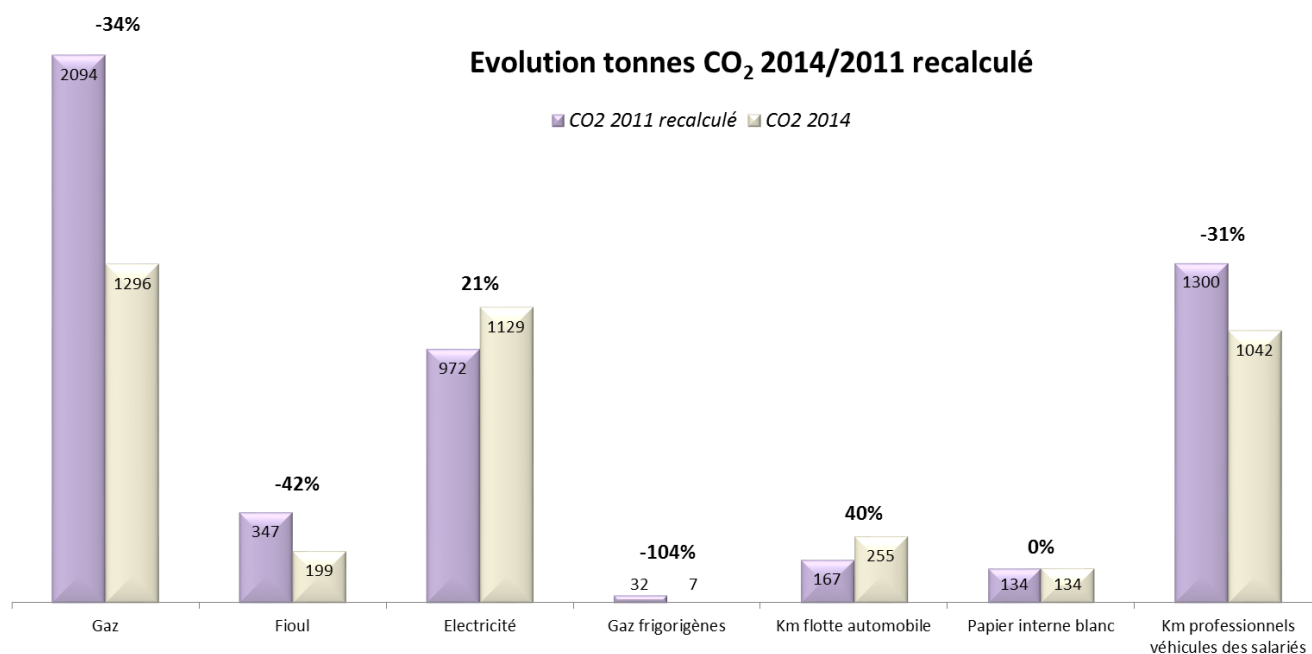
## 11 - Plan d'actions – synthèse des actions envisagées

### 11.1 Rappel de l'objectif global de réduction 2012-2014 et réalisation

En 2011, s'agissant d'un premier bilan, nous avons fixé un objectif global de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de **-8,5% soit -392 teqCO<sub>2</sub>**, sur les axes énergie, déplacement et papier sur un total de nos émissions au 31.12.2011 de 4635 teqCO<sub>2</sub>.

En synthèse, Le tableau ci-dessous présente nos principales émissions pour ce bilan 2014 et les évolutions :

Libellés	Evolution 2014/2011		Evolution 2014/2011 avec recalcul du périmètre			
	% en unité de collecte	% d'écart en CO <sub>2</sub>	CO <sub>2</sub> 2011 recalculé (en tonnes)	CO <sub>2</sub> 2014 (en tonnes)	Evolution CO <sub>2</sub> (tonnes)	Evolution CO <sub>2</sub> (%)
Emissions directes des sources fixes de combustion - Gaz	-41%	-44%	2 094	1 296	-798	-34%
Emissions directes des sources fixes de combustion - Fioul	-45%	-43%	347	199	-148	-42%
Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique - (flotte automobile)	43%	16%	167	255	88	40%
Emissions directes fugitives Gaz frigorigènes – gaz frigorigènes	-81%	-74%	32	7	-25	-104%
Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	11%	52%	972	1 129	157	21%
Achats de produits ou services (papier interne)	-6%	0%	134	134	-0,0	0%
Déplacements professionnels – automobile des salariés	-25%	25%	1 300	1 042	-258	-31%
<b>Total</b>	-	<b>-12%</b>	<b>5 047</b>	<b>4 062</b>	<b>-985</b>	<b>-19,51%</b>



## 11.2 Plan d'actions 2015-2017 et objectif global de réduction

A l'issue de la réalisation du BEGES 2014, trois thématiques ont été retenues afin de poursuivre nos efforts dans le cadre de la baisse de nos émissions de gaz à effet de serre :

- Axe énergie
- Axe usage professionnel des véhicules
- Axe consommation de papier

L'ambition globale de réduction des émissions sur la période est de **-401,92 teqCO<sub>2</sub>, soit -9,9%** de réduction sur un total de nos émissions au 31.12.2014 de 4062 teqCO<sub>2</sub>

### **Concernant la consommation énergétique : -264,35 teqCO<sub>2</sub>, réduction de 10%.**

La volonté de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> est ancrée dans les habitudes de la plupart des collaborateurs. Des actions seront mises en place courant 2016 pour faire adhérer encore davantage de collaborateurs aux gestes responsables du quotidien.

Il convient de noter nos hypothèses immobilières, et notamment le fait que le CMNE se séparera courant 2016-2017 de bâtiments énergivores.

D'autres actions sont mises en œuvre au fil du temps comme l'intégration dans les chantiers de rénovation de luminaires leds en circulation, de capteurs de luminosité des luminaires en premier jour, la mise en place de la gestion technique centralisée (GTC) sur les bâtiments administratifs rénovés par exemple.

Un travail de recherche sur les modes de fabrication des matériaux employés est envisagé pour que l'empreinte carbone soit améliorée en amont. (Exemples : provenance, mode de fabrication et empreinte carbone des sources lumineuses).

### **Concernant l'usage professionnel des véhicules : -125,50 teqCO<sub>2</sub>, réduction de 9%.**

A la lumière d'un plan de déplacement d'entreprise (PDE) qui sera lancé à partir de 2016, nous allons identifier des solutions adaptées de mobilité, inciter les collaborateurs à utiliser des moyens de locomotion doux ou le covoiturage, et encadrer le travail collaboratif par des systèmes de visioconférences en salle ou au poste de travail.

Nous améliorerons encore notre gestion de la flotte de véhicule en libre-service et étudierons l'utilisation de véhicules électriques ou hybrides en fonction de l'étude des trajets.

### **Concernant la consommation de papier : -12,07 teqCO<sub>2</sub>, réduction de 9%**

La réduction de la consommation de papier est conséquente sur la période 2011 – 2014.

Notre ambition est de limiter encore l'usage du papier en intensifiant le recours à la dématérialisation, en valorisant l'usage des documents imprimés en brouillon avant les opérations de recyclage.

Un travail spécifique sur l'archivage en 2016 nous permettra de modifier les modes d'archivages et l'utilisation du papier sur cette activité.

## Adresse du site internet

Le présent bilan des émissions de gaz à effet de serre est librement consultable sur le site internet du Crédit Mutuel Nord Europe :

<https://www.creditmutuel.fr/cmne/fr/banque-mutualiste/entreprise-responsable/environnement/index.html>

Il est adressé au Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais à l'adresse suivante :

[bilanGES.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr](mailto:bilanGES.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr)

Lille, le 18 décembre 2015

Le Directeur Général

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Charpentier', is written over a horizontal line. The signature is stylized and slanted.

Eric CHARPENTIER

Responsable du suivi :

Brigitte CHAUDRON

Fonction :

Correspondante RSE

Adresse :

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe

4 Place Richebé

59011 Lille cedex

Tél. : 03.28.03.69.07

Mail : [brigitte.chaudron@cmne.fr](mailto:brigitte.chaudron@cmne.fr)

## Annexe 1 : Liste des numéros SIRET des établissements de la CFCMNE

Etabliss.	Libellé	SIRENE	NIC
0260100	ABBEVILLE	320342264	02080
0260200	ACHICOURT	320342264	01298
0260201	BEAUMETZ LES LOGES	320342264	01447
0260300	AIRE SUR LA LYS	320342264	01306
0260301	ISBERGUES	320342264	01793
0260303	THEROUANNE	320342264	02023
0260400	ALBERT	320342264	02106
0260500	AMIENS CENTRE	320342264	02098
0260501	AMIENS VERGEAUX	320342264	02114
0260504	AMIENS ST PIERRE	320342264	02122
0260505	AMIENS MONTIERES	320342264	02585
0260506	AMIENS BARNI	320342264	02668
0260700	ARDRES	320342264	01314
0260701	GUINES	320342264	03062
0260800	ARRAS	320342264	01355
0260802	ARRAS VERLAINE	320342264	01330
0260804	ST LAURENT BLANGY	320342264	01967
0260806	DAINVILLE	320342264	03120
0260900	AUBIGNY EN ARTOIS	320342264	01363
0261000	AUCHEL	320342264	01371
0261100	AUDRUICQ	320342264	01389
0261200	AUXI LE CHATEAU	320342264	01397
0261300	AVESNES LE COMTE	320342264	01405
0261400	AVION	320342264	01413
0261500	BAPAUME	320342264	01421
0261501	HERMIES	320342264	01751
0261502	BUCQUOY	320342264	02346
0261600	BEAURAINS	320342264	01454
0261601	ARRAS SUD	320342264	02536
0261700	BEAUVAIS	320342264	01215
0261703	BEAUVAIS GREBER	320342264	02692
0261704	BEAUVAIS SUD	320342264	03161
0261800	BERCK	320342264	01470
0261900	BETHUNE	320342264	01488
0261901	BEUVRY	320342264	01496
0262200	BOULOGNE	320342264	01538
0262201	BOULOGNE DERN. SOU	320342264	03054
0262202	WIMEREUX	320342264	02064
0262300	BRUAY LABUISSIERE	320342264	01561
0262301	BRUAY GARE	320342264	02544
0262400	BULLY LES MINES	320342264	01587
0262500	CALAIS	320342264	01595
0262501	CALAIS EGALITE	320342264	01629
0262502	CALAIS NORD	320342264	01611
0262503	CALAIS MOLLIEEN	320342264	01603
0262600	CARVIN	320342264	01637
0262700	CHANTILLY	320342264	01223
0262701	LAMORLAYE	320342264	02791
0262800	CHATEAU THIERRY	320342264	00035

0262900	CHAUNY	320342264	00043
0263000	COMPIEGNE	320342264	01231
0263001	COMPIEGNE SABLONS	320342264	02619
0263003	MARGNY COMPIEGNE	320342264	03187
0263100	CORBIE	320342264	02130
0263200	CREIL	320342264	01249
0263201	NOGENT SUR OISE	320342264	02767
0263300	CREPY EN VALOIS	320342264	01256
0263301	PLESSIS BELLEVILLE	320342264	03039
0263400	DESVRES	320342264	01660
0263401	SAMER	320342264	02007
0263500	DOULLENS	320342264	02148
0263600	ETAPLES	320342264	01678
0263800	FREVENT	320342264	01702
0263900	FRIVILLE ESCARBOTI	320342264	02163
0263901	FRESSENNEVILLE	320342264	02155
0264000	FRUGES	320342264	01710
0264001	HUCQUELIERS	320342264	01785
0264002	FAUQUEMBERGUES	320342264	01694
0264100	GUISE	320342264	00050
0264200	HAM	320342264	02171
0264300	HARNES	320342264	01736
0264400	HENIN BEAUMONT	320342264	01744
0264401	EVIN MALMAISON	320342264	01686
0264500	HESDIN	320342264	01769
0264600	HIRSON	320342264	00068
0264700	HOUDAIN	320342264	01777
0264900	LAON	320342264	03138
0265000	LAVENTIE	320342264	01801
0265100	LE PORTEL	320342264	01959
0265200	LE TOUQUET	320342264	02031
0265300	LENS	320342264	01819
0265301	LENS LOUVRE	320342264	03021
0265400	LIEVIN	320342264	01843
0265500	LILLERS	320342264	01850
0265600	LONGUEAU	320342264	02189
0265700	LUMBRES	320342264	01868
0265800	MARQUION	320342264	01876
0265900	MARQUISE	320342264	01884
0266000	MERICOURT	320342264	02627
0266100	MONTREUIL	320342264	01900
0266200	NEUFCHATEL	320342264	01918
0266201	CONDETTE	320342264	01645
0266300	NOEUX LES MINES	320342264	01926
0266301	BARLIN	320342264	01439
0266400	NOYON	320342264	01264
0266500	OIGNIES	320342264	02296
0266600	PERNES	320342264	01942
0266700	PERONNE	320342264	02197
0266800	PONT STE MAXENCE	320342264	01272
0266900	ROYE	320342264	02205
0267100	SAINT OMER	320342264	02429
0267102	BLENDECQUES	320342264	01520

0267200	ST POL S/ TERNOISE	320342264	01983
0267300	SAINT QUENTIN	320342264	00092
0267301	ST QUENTIN 4 COL.	320342264	02601
0267500	SENLIS	320342264	01280
0267600	SOISSONS	320342264	00100
0267900	VILLERS COTTERETS	320342264	00118
0268000	VIMY	320342264	02049
0268100	VITRY EN ARTOIS	320342264	02056
0268200	WINGLES	320342264	02072
0268300	ANNAPPES	320342264	02304
0268302	LA COUSINERIE	320342264	00324
0268305	VILL. D'ASCQ-FLERS	320342264	00316
0268400	ARMENTIERES	320342264	00340
0268402	NIEPPE	320342264	02445
0268403	LA CHAPELLE ARMENTIERES	320342264	03153
0268600	AULNOYE-AYMERIES	320342264	00365
0268700	AVESNES S/ HELPE	320342264	00373
0268800	BAILLEUL	320342264	00399
0268802	STEENWERCK	320342264	02684
0268900	LA BASSEE	320342264	00407
0269000	BAVAY	320342264	00415
0269100	BERGUES	320342264	00423
0269102	HONDSCHOOOTE	320342264	00704
0269300	BOUCHAIN	320342264	00456
0269400	BOURBOURG	320342264	00464
0269500	CAMBRAI	320342264	00480
0269501	AVESNES LES AUBERT	320342264	00381
0269503	GOUZEAUCOURT	320342264	00654
0269504	CAMBRAI CATHEDRALE	320342264	02353
0269505	ESCAUDOEUVRES	320342264	03203
0269600	LE CATEAU	320342264	00514
0269700	CAUDRY	320342264	00522
0269900	CROIX	320342264	00555
0269902	FLERS BREUCQ	320342264	02700
0270000	CYSOING	320342264	00563
0270001	SAINGHIN MELANTOIS	320342264	02221
0270002	BAISIEUX SIN	320342264	02247
0270100	DOUAI	320342264	00571
0270101	ARLEUX	320342264	02288
0270105	DOUAI STE-THERESE	320342264	00589
0270200	DUNKERQUE CENTRE	320342264	00597
0270201	GRANDE SYNTHE	320342264	02676
0270202	SAINT POL S/ MER	320342264	01025
0270300	ESTAIRES	320342264	00613
0270400	FOURMIES	320342264	00621
0270500	FOURNES EN WEPPE	320342264	02262
0270600	FRETIN	320342264	00647
0270601	TEMPLEUVE	320342264	01108
0270700	GRAVELINES	320342264	02379
0270701	LOON PLAGE	320342264	02387
0270800	HAUBOURDIN	320342264	00670
0270900	HAUTMONT	320342264	00688
0271000	HAZEBROUCK	320342264	00696



0271002	RENESECURE	320342264	00951
0271004	HAZEBROUCK N.MONDE	320342264	03096
0271100	HELLEMES	320342264	00746
0271101	LILLE ST-MAURICE	320342264	00779
0271102	LILLE FIVES	320342264	02551
0271200	JEUMONT	320342264	02577
0271300	LAMBERSART	320342264	00720
0271400	LANDRECIES	320342264	00738
0271500	LILLE	320342264	00803
0271501	LILLE ST-SAUVEUR	320342264	00753
0271505	LILLE FAIDHERBE	320342264	02718
0271506	LILLE GRAND-PLACE	320342264	02890
0271508	BUR. DU PERSONNEL	320342264	00803
0271600	LINSELLES	320342264	00811
0271700	LOMME	320342264	00829
0271701	LOMME BOURG	320342264	00837
0271702	LILLE CORMONTAIGNE	320342264	00795
0271800	LOOS	320342264	00845
0271900	LA MADELEINE	320342264	00860
0272000	MARCQ EN BAROEUL	320342264	02270
0272002	MOUVAUX	320342264	02783
0272003	BONDUES	320342264	00449
0272100	MAUBEUGE	320342264	02510
0272102	SOLRE LE CHATEAU	320342264	02403
0272200	MERVILLE	320342264	00894
0272300	MONS EN BAROEUL	320342264	00902
0272400	ORCHIES	320342264	00910
0272500	LE QUESNOY	320342264	00936
0272600	QUESNOY S/ DEULE	320342264	00944
0272601	COMINES	320342264	00530
0272700	HALLUIN	320342264	02452
0272701	RONCQ	320342264	00977
0272702	NEUVILLE FERRAIN	320342264	03179
0272800	ROUBAIX	320342264	00985
0272802	ROUBAIX FRATERNITE	320342264	00993
0272803	ROUBAIX LYON	320342264	02486
0272900	SAINT AMAND	320342264	01009
0273000	SAINT ANDRE	320342264	02239
0273200	SANTES-WAVRIN	320342264	01199
0273201	SANTES	320342264	01033
0273300	SECLIN	320342264	01041
0273301	PROVIN	320342264	02213
0273400	SIN LE NOBLE	320342264	01058
0273500	SOLESMES	320342264	01066
0273600	SOMAIN	320342264	01082
0273700	STEENVOORDE	320342264	01090
0273800	THUMERIES	320342264	01116
0273900	TOURCOING	320342264	01124
0273901	TOURCOING GAND	320342264	01132
0274000	VALENCIENNES	320342264	01140
0274001	SAINT SAULVE	320342264	02395
0274003	VALENCIENNES COEUR	320342264	03070
0274004	ANZIN	320342264	02437

0274100	PERENCHIES	320342264	00928
0274101	VERLINGHEM	320342264	01157
0274200	VIEUX CONDE	320342264	01165
0274300	WATTIGNIES	320342264	01173
0274400	WATTRELOS	320342264	01181
0274500	WORMHOUT	320342264	01207
0274501	ARNEKE	320342264	00357
0274502	BOLLEZEELE	320342264	00431
0274503	CASSEL	320342264	00506
0274600	RONCHIN	320342264	00969
0274800	DUNKERQUE MALO	320342264	00605
0274801	BRAY-DUNES	320342264	00472
0274802	COUDEKERQUE	320342264	00548
0274803	CAPPELLE-LA-GRANDE	320342264	00498
0275000	LILLE VICTOR HUGO	320342264	00787
0275001	LILLE LES POSTES	320342264	02478
0275002	LILLE GAMBETTA	320342264	03146
0275500	DENAIN	320342264	02312
0276200	MERU	320342264	02643
0276201	CHAUMONT EN VEXIN	320342264	02759
0276600	CHAMBLY	320342264	02726
0276700	CLERMONT	320342264	02734
0276702	LIANCOURT	320342264	03047
0276800	CAISSE SOLIDAIRE	320342264	02742
0277100	LANNOY LEERS	320342264	02833
0277101	LEERS	320342264	02817
0277200	ST JUST CHAUSSEE	320342264	02825
0280000	ECP COMPIEGNE	320342264	03005
0280100	ECP REIMS	320342264	02999
0281000	ECP CALAIS	320342264	02882
0281200	ECP WORMHOUT	320342264	02841
0281300	ECP WASQUEHAL	320342264	02874
0281400	ECP LILLE	320342264	03104
0281500	ECP LA CHAPELLE	320342264	02908
0281600	ECP ORCHIES	320342264	02858
0281700	ECP BETHUNE	320342264	02866
0281800	ECP LENS	320342264	03013
0281900	ECP DOUAI	320342264	02916
0282000	ECP ARRAS	320342264	02932
0282100	ECP VALENCIENNES	320342264	02924
0282200	ECP AVESNES S/H	320342264	02940
0282300	ECP DURY	320342264	02957
0282500	ECP SAINT QUENTIN	320342264	02965
0282600	ECP CHARLEVILLE M.	320342264	02973
0290100	CME 51	320342264	02361
0885000	REIMS D'ERLON	320342264	00266
0885003	REIMS CLAIRMARAIS	320342264	02809
0885004	REIMS ST THOMAS	320342264	00241
0885005	REIMS NEUVILLETTE	320342264	03211
0885100	CHALONS CHAMPAGNE	320342264	02494
0885101	SAINT MEMMIE	320342264	02775
0885200	REVIN	320342264	00167
0885201	FUMAY	320342264	00142

0885202	GIVET	320342264	03112
0885300	VITRY LE FRANCOIS	320342264	00290
0885400	CHARLEVILLE-MEZIER	320342264	00126
0885405	CHARLEVILLE MOHON	320342264	02569
0885406	MEZIERES	320342264	03088
0885700	SEDAN	320342264	00175
0885800	RETHEL	320342264	00159
0885900	EPERNAY	320342264	00209
0886400	REIMS ST REMI	320342264	00225
0886402	REIMS PORTE PARIS	320342264	02650
0886403	TINQUEUX	320342264	00282
0886404	REIMS EUROPE	320342264	02502
0886405	BEZANNES	320342264	03195
0886700	VOUZIERES	320342264	00183
9088000	SERVICES FEDERAUX	320342264	00027

## Annexe 2 : Tableau des émissions de GES de la caisse fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe 2014

Catégorie d'émission	Catégorie d'émission	Postes d'émissions		Année de référence : 2011 CO2 (Tonne)	Année de reporting : 2014 CO2 (Tonne)	Différence année de référence et année de reporting CO2 (Tonne)
		Code	Libellé			
		1	Combustion d'énergie gaz	2335,3	1296,1	-1039
Scope 01 Obligatoire	Emissions directes	1	Combustion d'énergie fioul	347,4	199,4	-148
		2	Combustion de carburant des sources mobiles	221,1	255,4	34
		3	Emission directe des procédés hors énergie			
		4	Fuites de fluides frigorigènes, bétail, fertilisation azotée, traitement des déchets organiques	25	6,5	-18
		5	Emissions issues des biomasses (sols et forêts)			
		Scope 02 Obligatoire	Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions directes liées à la consommation d'électricité	742
7	Emissions directes liées à la consommation de vapeur, chaleur, froid					
Scope 03 Facultatif	Autres émissions indirectes de GES	9	Achats de produits ou services	133,8	134,2	0
		9	Achats de produits ou services		nc	
		13	Déplacements professionnels (km parcourus avec les véhicules privés des collaborateurs)	830,2	1042	212
<b>Total émissions de l'Entreprise</b>				<b>4634,8</b>	<b>4062</b>	<b>-573</b>

